

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**UPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W21-649556

81556

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1582 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Leffor 44313

Date de naissance :

2 - 10 - 52

Adresse :

66133.0064

Total des frais engagés : 352,70 + 803 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Alain GUIDON  
6, Rue Jean Jaurès  
CASABLANCA  
Tél. 05 22 26 71 53

Date de consultation :

92-08-21  
Leffor 44313

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

French hepatitis oligo

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 28/08/2018

Signature de l'adhérent(e) :

Leffor 44313

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/08/21	C	25	INP : 091067468	
24/08/21	C	60	Docteur Alain GUIDON 6, Rue des Taurés CASABLANCA Tél. 011 267153	

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie de l'Alhambra Sofia Najme N° 24 Rue Hassan II Casablanca	23/08/21	92,80 803,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

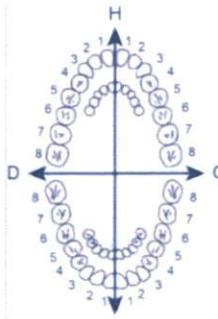
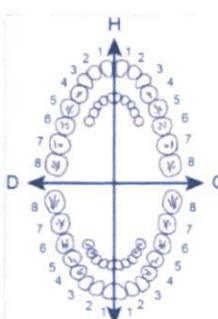
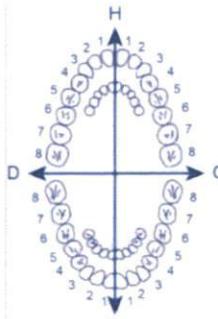
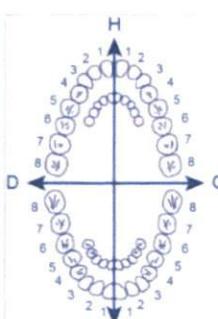
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>												
																
																
<b>O.D.F</b> <b>PROTHESES DENTAIRES</b>																
<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table> <p><b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	G	00000000	00000000	B	35533411	11433553	<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> <input type="text"/>
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
G	00000000	00000000														
B	35533411	11433553														
				<b>MONTANTS DES SOINS</b> <input type="text"/>												
				<b>DATE DU DEVIS</b> <input type="text"/>												
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</b>				<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</b>												

Docteur Alain GUIDON

Ancien Externe des Hôpitaux

MEDECINE GENERALE

6, Rue Jean Jaurès  
CASABLANCA

Tél. { Cabinet : 05 22 26 71 53  
Domicile : 05 22 36 09 65

الدكتور ألين كيدون

خريج كلية الطب

الطب العام

6 زنقة جان جوريس - الدار البيضاء

الهاتف { المكتب : 05 22 26 71 53  
المنزل : 05 22 36 09 65

Seffen Helie

40,40 CHF Casablanca, le 23.08.89

1. Medospasmyle  
1 capsule 50 mg per fles  
52,40

2. Smecte  
1 sachet 15 g per fles

SA

92,80

Alain GUIDON  
6, Rue Jean Jaurès  
CASABLANCA  
05 22 26 71 53

HARMACIE DAR NADJME  
Sofia NADJME  
Hdy El Hana - Casablanca  
Tél: 022.95.15.37  
Lot: Sofia 2 Bn  
Assasine N°7

METEOSPASYL® B 20 caps molles  
Averine citrate 60 mg / Simeticone 300 mg  
P.P.V.: 40.40 DH  
Distribué par COOPER PHARMA  
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca  
9 118001 100293

SMECTA ORANGE VANILLE  
36 SACHET 850  
P.P.V.: 32DH0  
118000 011460

Docteur Alain GUIDON  
Ancien Externe des Hôpitaux  
MEDECINE GENERALE

6, Rue Jean Jaurès  
CASABLANCA

Tél. { Cabinet : 05 22 26 71 53  
Domicile : 05 22 36 09 68

الدكتور ألين كيدون  
خريج كلية الطب  
الطب العام

زنقة جان جوريس - الدار البيضاء 6

الهاتف { المكتب : 05 22 26 71 53  
المنزل : 05 22 36 09 65

Seller Helic

Casablanca, le ..... 24.08.2011 ..... الدار البيضاء في

~~Pylera~~ 803,00  
~~Scopus 4 gr r per~~  
~~x 10 fles.~~

~~PHARMACIE DAR NAJME~~  
~~Sofia NAJME~~  
~~Lot. Sofia 2 Rue Hassane N° 7~~  
~~Hay El Nana - Casablanca~~  
~~Tél : 022.95.15.37~~

*Docteur Alain GUIDON*  
6, Rue Jean Jaurès  
CASABLANCA  
Tél : 05 22 26 71 53

PYLERA® gélules  
Boîte de 1 flacon de 120.  
AMM N°281 DMP / 21 / NNP  
PPV : 803,00 DH  
Titulaire de l'AMM / Distributeur :  
SOTHEMA, B.P.N° 127182 Bouskoura, MAROC



6 118001 072262